

NOM : -----

Date : -----

Prénom : -----

QCM N°3

Plusieurs réponses sont possibles pour une question

Contrat

- 1) Le maître d'ouvrage est tenu d'approuver les documents émis par le maître d'œuvre ?
 a) dans tous les cas
 b) cela dépend du contrat
 c) cela dépend des documents
- 2) La suppression définitive des obligations réciproques qui restent à accomplir pour l'exécution d'un contrat s'appelle ?
 a) suspension
 b) résiliation
 c) résolution
- 3) Si le contrat ne comporte pas la mise à jour des documents « conformes à l'exécution » par le maître d'ouvrage, celui-ci n'est pas tenu de le faire :
 a) vrai
 b) faux
- 4) Le maître d'œuvre doit un rapport d'avancement périodique à son maître d'ouvrage :
 a) oui
 b) non
 c) cela dépend du contrat
- 5) Au cours du déroulement du contrat, il est nécessaire de déterminer des points d'arrêt. Les points d'arrêt servent à :
 a) mesurer l'avancement du projet
 b) resynchroniser les activités
 c) vérifier si l'état du projet permet de passer à l'étape ultérieure
- 6) Dans un contrat de sous-traitance, un entrepreneur ne peut pas s'engager sur les quantitatifs :
 a) vrai
 b) faux

7) Dans un contrat forfaitaire « clé en main » entre maître d'œuvre et maître d'ouvrage, le transfert de propriété :

- a) a lieu à la fin des essais mécaniques
- b) a lieu à la fin des essais industriels
- c) a lieu à la fin de la période de garantie
- d) doit être défini au contrat

Planification

8) La réalisation d'un projet commence par la planification. La première étape de la planification consiste à :

- a) définir les jalons du projet
- b) établir l'organigramme des tâches
- c) tracer la logique d'enchaînement de tâches
- d) établir le diagramme de Gantt

9) L'organigramme technique des tâches (WBS en américain) d'un projet est :

- a) la liste des tâches à exécuter chronologiquement selon le planning
- b) une décomposition exhaustive d'un projet en tâches
- c) une méthodologie de résolution des problèmes techniques à utiliser par l'équipe projet

10) L'organigramme des tâches a pour objectif de faire apparaître les divers composants de l'ouvrage fini :

- a) vrai
- b) faux

11) Lorsque l'on a établi l'organigramme des tâches, la première opération de planification consiste à :

- a) dessiner un réseau logique des activités
- b) affecter un responsable à chaque tâche
- c) établir un tableau des antécédents
- d) lister les jalons de la réalisation

12) En planification, le délai d'une tâche est :

- a) le nombre de jours ouvrés pour réaliser la tâche
- b) la différence entre la date de début et la date de fin de la tâche
- c) la charge de travail nécessaire pour réaliser la tâche

13) Dans un réseau logique, le chemin critique est celui :

- a) qui représente les tâches qu'on doit exécuter en premier lieu
- b) dont la durée totale est supérieure à celle de tous les autres
- c) qui tolère le plus de flexibilité dans sa réalisation
- d) dont les tâches ont les durées les plus mal définies

14) Si l'on désigne par « a » la durée estimée la plus courte possible d'une tâche, par « b » la plus longue estimée raisonnable et par « m » sa durée probable ; la méthode PERT préconise d'adopter pour durée dans le calcul du réseau et du chemin critique

- a) $(a+b)/2$
- b) $(a+2m+b)/4$
- c) $(a+4m+b)/6$
- d) $m+(b-a)/2$

15) On appelle marge totale d'un chemin le délai dont on peut retarder certaines de ses activités sans retarder l'ensemble du projet :

- a) vrai
- b) faux

Coûtenance

16) L'objectif principal de la coûtenance est de :

- a) connaître en permanence l'état des dépenses engagées pour un projet
- b) autoriser les services d'achat à passer les commandes
- c) autoriser les services comptables à régler les factures
- d) rapporter au chef de projet la prévision du coût final

17) L'établissement du budget se fait suivant le même découpage que l'organigramme des tâches :

- a) vrai
- b) faux

18) On peut estimer le coût prévisionnel final d'une tâche à partir de l'avancement physique :

- a) dès le début de la tâche
- b) à partir de 10 à 15 % d'avancement
- c) non, ce n'est pas possible

19) Pour conduire à une modification du budget, une modification technique doit :

- a) être jugée indispensable par les spécialistes concernés
- b) être approuvée par le chef de projet
- c) faire l'objet d'un avenant au contrat, signé par le maître d'ouvrage
- d) ne pas dépasser le montant prévu pour les provisions techniques

20) Dans un rapport de coût, les notes d'écart ont pour objectif :

- a) de justifier au point de vue économique les modifications techniques
- b) d'expliquer comment ces modifications sont prises en compte dans le coût prévisionnel
- c) de justifier les modifications apportées au budget à date

21) On définit l'avancement physique des tâches d'études comme le rapport entre le total des heures réellement dépensées et le total des heures prévues pour effectuer l'ensemble de ces tâches :

- a) vrai
- b) faux

22) Sur un chantier de travaux auquel participent plusieurs entreprises, le compte prorata est :

- a) une participation des entreprises à la cantine commune des ouvriers
- b) un impôt spécial sur les sociétés, prélevé par les communes en fonction du temps passé sur le chantier (assimilable à la taxe professionnelle)
- c) la refacturation aux entreprises de dépenses générales non affectables à une tâche définie
- d) une participation éventuelle des entreprises aux primes accordées par le maître d'ouvrage en cas d'achèvement anticipé

Qualité

23) Le management de la qualité est constitué de l'ensemble des processus qui doivent permettre que le projet assure aux clients, et aux autres parties prenantes :

- a) la garantie des spécifications et des limites de fourniture
- b) le respect des obligations légales, administratives et financières
- c) les produits correspondant aux techniques les plus perfectionnées
- d) la satisfaction de leurs attentes et de leurs besoins

24) L'audit initial de qualité d'un projet a pour principal objectif :

- a) d'identifier les tâches accomplies de manière incorrecte
- b) d'identifier les tâches accomplies de manière correcte
- c) d'évaluer la capacité de l'audit à détecter les incorrections
- d) de déterminer le référentiel qui permettra de contrôler la qualité

25) Qu'est ce qu'une non-conformité ?

- a) une différence entre ce que souhaite le client et ce qui lui a été contractuellement vendu
- b) une réalisation ne correspondant pas exactement aux spécifications initialement convenues

26) Le manuel qualité est un document :

- a) qui recense l'ensemble des normes auxquelles doit satisfaire le projet
- b) qui explique comment vérifier les garanties de qualité contractuelles
- c) qui décrit les dispositions générales prises par l'entreprise pour obtenir la qualité de ses projets
- d) qui renseigne le futur exploitant sur la façon d'obtenir la qualité lors du fonctionnement de l'ouvrage

27) Dans le cadre d'un projet, le responsable, en dernier ressort, d'un défaut de qualité est :

- a) l'intervenant qui a exécuté la partie défectueuse de l'ouvrage
- b) le chef du service de contrôle de la qualité
- c) le responsable du service production
- d) le chef de projet

28) Une politique de qualité comporte toujours trois volets :

- a) technique, commercial, administratif
- b) conception, fabrication, maintenance
- c) planification, contrôle, amélioration

29) Le contrôle de la qualité consiste à maîtriser les écarts aléatoires mesurés par rapport aux normes admises par le programme de qualité :

- a) vrai
- b) faux

Management – Coordination

30) Tout document, courrier ou autre, émanant du client, doit être enregistré par l'équipe de projet :

- a) vrai
- b) faux

31) Lorsqu'un dépassement de budget sur un poste d'étude techniquement inchangé est inévitable, l'équipe de projet doit en premier lieu s'efforcer :

- a) de réduire le coût des documents ultérieurs
- b) de faire accepter un supplément de coût au client
- c) d'obtenir une diminution des exigences de qualité

32) Les arbitrages opérés par le chef de projet en cours de réalisation doivent d'abord viser le respect :

- a) des coûts de revient
- b) des délais d'exécution
- c) des spécifications initiales
- d) d'un compromis entre les trois

33) Lorsqu'il constitue son équipe, le chef de projet est :

- a) définir les postes, et les attribuer aux personnes mises à sa disposition
- b) établir son organigramme en fonction des effectifs dont il dispose
- c) définir les postes, et n'accepter dans son équipe que des personnes qui y correspondent

34) Lorsqu'un retard est confirmé inévitable, pour l'émission d'un document critique (ou sous critique), l'équipe de projet doit en premier lieu s'efforcer :

- a) de faire accepter ce retard par le client
- b) de réduire la durée d'étude des documents ultérieurs
- c) de modifier la logique aval
- d) d'utiliser les marges libres

35) Un appel d'offres complet doit comprendre : les conditions d'exécution de la commande, les conditions de paiement, les spécifications générales d'exécution sont précisées, elles prévalent sur les conditions générales de vente du vendeur :

- a) vrai
- b) faux

36) Les dossiers de fin d'affaire établis par l'équipe de projet sont constitués essentiellement :

- a) des archives du projet
- b) des documents conformes à exécution
- c) des analyses et rapport internes par spécialités

Management - ingénierie

37) La mission de l'ingénierie de base est de définir :

- a) les conditions locales du site choisi
- b) les spécifications des produits entrant et sortant de l'ouvrage
- c) le procédé à utiliser dans l'ouvrage
- d) les informations spécifiques au projet, à partir des données de procédé

38) Les limites de fournitures entre études d'ingénierie et études de construction sont définies par des textes réglementaires ayant force de loi :

- a) vrai
- b) faux

39) Un plan-guide est un document destiné :

- a) aux services d'études pour assurer la cohérence de leurs travaux
- b) aux constructeurs pour préparer leurs plans d'exécution
- c) aux services d'inspection pour vérifier la conformité de la réalisation
- d) aux services de sécurité pour contrôler l'application de normes

- 40) Sur un document de projet, la mention « approuvé » atteste que son signataire :
- a) a pris connaissance du document
 - b) accepte de partager avec l'auteur du document la responsabilité de celui-ci
 - c) dégage la responsabilité de l'auteur
 - d) s'engage à faire exécuter les services ou travaux, objets du document.

41) Le manuel opératoire fourni au titre de l'ingénierie de base est destiné :

- a) au bailleur de licence, pour vérifier son procédé
- b) à l'ingénierie de détail, pour l'élaboration de ses études
- c) à l'ingénierie de détail, comme base du manuel définitif
- d) à l'exploitant, pour utilisation directe

42) Le livre de procédé est un document qui doit être :

- a) élaboré pour le maître d'ouvrage, afin de préparer l'exploitation de l'ouvrage
- b) remis au maître d'œuvre, pour coordonner la réalisation
- c) destiné à un bureau d'études spécialisé dans le domaine, pour l'exécution des études d'ingénierie
- d) exploitable par n'importe quelle société d'ingénierie, pour exécuter le projet

43) Les métrés (tuyauterie, câblage, génie civil) sont calculés :

- a) une seule fois, en début d'étude pour établir le budget et le planning
- b) une seule fois, quand les implantations sont figées, pour passer les approvisionnements
- c) une seule fois, au fur et à mesure de l'avancement des travaux, pour déterminer l'avancement physique
- d) à chaque phase du projet, avec itérations

Management – Site

44) Dans le cadre des Incoterms, le mode de livraison CIF précise que les risques découlant du transport sont transférés du vendeur à l'acheteur lorsque la marchandise :

- a) arrive dans les locaux du transitaire
- b) est déposée sur le quai, avant manutention
- c) passe le bastingage du navire
- d) arrive au port de destination

45) Le *rapport de site* (site-survey) est un document :

- a) que le maître d'ouvrage doit remettre au maître d'œuvre
- b) que le maître d'œuvre doit établir par et pour lui-même
- c) préparé par les entreprises de montage et compilé par le maître d'œuvre
- d) exigé par certaines administrations pour obtenir l'autorisation d'ouvrir un chantier

46) Il est en général préférable que le chef de chantier :

- a) soit directement responsable du choix des entreprises qui y interviendront
- b) participe activement à ce choix
- c) donne un avis lors de ce choix
- d) demeure totalement indépendant vis-à-vis de ce choix

47) En général, sur un chantier de construction, le paramètre le plus difficile à maîtriser est :

- a) la qualité du travail
- b) le coût
- c) le délai

48) S'il constate une déviation par rapport au plan d'hygiène et de sécurité, l'inspecteur du travail a le pouvoir de faire arrêter immédiatement un chantier :

- a) vrai
- b) faux

49) La clôture financière d'un projet peut être prononcée seulement lorsque :

- a) la comptabilité a achevé tous ses relevés
- b) toutes les contestations ont été résolues
- c) toutes les factures ont été payées aux fournisseurs
- d) toutes les recettes ont été perçues

50) La Coface est :

- a) un organisme bancaire nationalisé
- b) un service administratif dépendant du ministère des finances
- c) un service administratif dépendant du ministre du Commerce extérieur
- d) une compagnie d'assurance ayant des actionnaires publics et privés
- e) une mutuelle constituée et gérée par des organisations professionnelles, avec aide de l'Etat